



BULLETIN INTERCOMMUNAL

édité par la Communauté de communes
"Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux"

N°36 - juillet 2023

EGUISHEIM



GUERBERSCHWIHR



GUNDOLSHEIM



HATTSTATT



HUSSEREN
LES-CHÂTEAUX



OBERMORSCHWIHR



OSENBACH



PFAFFENHEIM



ROUFFACH



VOEGLINSHOFFEN



WESTHALTEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux



En ce début d'été et avec le retour des beaux jours, nous poursuivons nos engagements au quotidien à vos côtés !

La sécheresse devient récurrente et précoce, l'eau est une ressource qui se raréfie, notre territoire n'est pas épargné. Il nous appartient d'être vigilants dans nos usages pour préserver nos ressources.

Nous nous sommes engagés sur le territoire pour l'environnement, notamment en accentuant nos efforts pour la réduction de la consommation énergétique de nos bâtiments cet hiver et nous les poursuivrons !

Dans nos missions, nous nous sommes également engagés pour la rénovation énergétique des bâtiments d'habitations :

La Communauté de communes Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux propose désormais **des aides financières pour les particuliers**, via le **Programme d'Intérêt Général de la Collectivité européenne d'Alsace** qui vous a été présenté à l'occasion d'une réunion publique le 25 mai dernier.

Depuis le début de l'année, nous avons également facilité le tri des déchets en adoptant l'extension des consignes de tri. **Tous les emballages sont à déposer dans les sacs/bacs jaunes.** Il est toujours important de le rappeler, mais, ensemble, poursuivons nos efforts ! Trions plus, trions mieux, maîtrisons nos coûts.

Le numérique est également au **cœur de nos préoccupations** avec les actions menées par notre conseillère numérique à la Maison des Services de Rouffach et **à votre rencontre, directement dans vos communes.** Ce projet s'inscrit dans notre volonté d'agir pour tous : du plus jeune âge avec le Relais Petite Enfance, les périscolaires et l'école de musique, aux plus anciens avec le « Service + », en passant par les adolescents avec l'Accueil de Loisirs Jeunes.

Enfin, je souhaiterais saluer tous mes confrères élus, qui, dans ce contexte national toujours plus tendu, font face à des situations complexes et parfois inacceptables.

Tous ensemble, soyons solidaires des élus pour leur travail, leur dévouement et ne laissons pas de place à la violence.

Je vous souhaite un bel été

Le Président,
Jean-Pierre Toucas

Le mot
du président



Nos communes



Economie



Médiathèque
Ludothèque



Environnement



Conseil
numérique



Un été musical



Enfance - Jeunesse



Economie
d'énergie



Toujours à la
Communauté de
communes





M. Pascal Di Stefano
Maire de Hattstatt
Conseiller communautaire

Hattstatt

Monsieur le maire, présentez-nous votre commune...

Hattstatt est un petit village de 865 habitants situé sur la route des vins d'Alsace. C'est un village où la viticulture est importante, tant pour l'environnement paysager qu'elle apporte à la commune que pour l'emploi. C'est un peu la vitrine de notre commune. Pour préserver ce paysage et cet environnement exceptionnel, nous mettons en œuvre un bon nombre d'actions, qui ont conduit Hattstatt à être labellisée "3 fleurs et 3 libellules", preuve de notre engagement pour la nature !

Concernant nos équipements, la commune dispose d'une école maternelle. Les classes de primaire sont à Gueberschwihr. Un bus permet la liaison entre les deux communes pour faciliter la vie des parents et des élèves.

Nous avons la chance de disposer de deux restaurants sur la commune. Un d'entre-eux est d'ailleurs en cours de reprise. Nous disposons également d'une entreprise de tissage artisanal.

Une zone artisanale est présente. Le dernier terrain a été vendu et il deviendra un pôle médical à l'horizon 2024. C'est un vrai plus dans notre commune pour proposer une offre de santé de qualité.

Enfin, nous pouvons relever que la commune est riche de son patrimoine, avec notamment l'église Sainte-Colombe, inscrite aux Monuments Historiques depuis 1984.

Quels sont les projets de la commune ?

Malgré les moyens limités d'une petite commune comme la nôtre et les coûts de plus en plus importants des travaux, nous sommes actifs sur plusieurs projets.

D'abord, depuis octobre 2022, nous menons des travaux dans le centre de la commune pour lutter contre les inondations. En effet, les conduites d'eau pluviales avaient besoin d'être remplacées et

redimensionnées.

Prochainement, courant 2023, nous espérons nous lancer dans les travaux de la place de la mairie et de la mairie elle-même. Une fois réaménagée, celle-ci proposera un espace de plain-pied pour accueillir les administrés.

Enfin, nous réalisons des réfections de voirie au fur et à mesure, en fonction de nos possibilités.

Qu'apporte l'intercommunalité à votre commune ?

La Communauté de communes constitue un réel support et un vrai soutien financier.

D'une part, la compétence périscolaire, qui est très coûteuse, est une compétence intercommunale. Cela soulage les finances des communes.

Ensuite, au niveau de l'environnement, la Communauté

de communes assure la gestion de la déchèterie, et l'enlèvement des ordures ménagères.

Enfin, c'est au niveau des services que la Communauté de communes apporte un vrai « plus » : nos habitants peuvent se rendre à Rouffach pour profiter de la médiathèque ou de l'école de musique, ce qui représente une offre culture indéniable.



M. Roland Husser

Maire de Gueborschwihr
Vice-Président des finances, des travaux
et du cadre de vie

Gueborschwihr

Monsieur le maire, présentez-nous votre commune...

Gueborschwihr est une commune d'environ 900 habitants située au cœur du vignoble.

Plus d'un quart du ban communal est occupé par de la vigne, dont quarante hectares de Grand Cru, le Gewurtzraminer du Grand cru Goldert étant le fleuron.

Le village a un patrimoine très riche, notamment avec l'église Saint-Pantaléon dont le clocher roman date du 12ème siècle. Beaucoup de bâtiments ou parties de bâtiments sont classés dans notre commune médiévale. Elle dispose également de 4 fontaines encore en activité.

10 associations (dont 7 actives) participent à la vie communale. Même si la pandémie a perturbé leur fonctionnement, elles sont très dynamiques. Pour la commune, les associations sont une manière de bien vivre ensemble. Elles disposent d'une Maison des associations, située sur la place de la commune. D'ailleurs, tous les bâtiments publics sont situés sur cette place, ce qui est assez exceptionnel en Alsace. A proximité, la commune dispose d'une épicerie qui propose du pain et de nombreux produits frais et bios.

Quels sont les projets de la commune ?

Concernant nos infrastructures, la commune dispose d'une école, fonctionnant en RPI avec Hattstatt, située en bas du village. Nous avons la chance d'avoir construit ce bâtiment passif, très économe en énergie. C'est un vrai succès.

Concernant les économies d'énergie, l'ensemble de l'éclairage (des rues et des bâtiments) est en LED. En parallèle, les systèmes de chauffage des bâtiments de la commune ont été rénovés ou remplacés. Nous cherchons à économiser l'énergie et à préserver l'environnement dans nos actions.

Un gros chantier, achevé récemment, a été la rénovation du clocher de l'église. Ce projet a fait l'objet de financements publics, d'aides privées et enfin du mécénat de la part des viticulteurs de la commune.

Unique en France et largement médiatisé au niveau national, tous les viticulteurs de la commune se sont associés pour réaliser une cuvée spéciale Saint-Pantaléon en vue de contribuer au financement des travaux, via la Fondation du Patrimoine.

Ensuite, un des projets en cours concerne la création d'un parcours sportif et d'un arboretum au-dessus du village. Ce projet est très fédérateur puisqu'il rapproche l'association sports et loisirs, la commune et l'ONF. L'école Plein Soleil sera associée à ce projet lors de la plantation d'espèces plus résistantes et adaptées aux changements climatiques.

Pour terminer, nous avons la volonté de réaménager la place au centre du village, projet au stade des études, en vue de dégager les différentes possibilités de manière participative.

Qu'apporte l'intercommunalité à votre commune ?

L'intercommunalité apporte du positif à notre commune, notamment pour la gestion des déchets et la petite enfance.

La gestion du périscolaire de la commune est une aide appréciable et appréciée. Ce bâtiment a atteint sa capacité maximale d'occupation, preuve de son bon fonctionnement.

Au niveau intercommunal, il y a aussi le Service +, le service de collecte à domicile des encombrants pour les personnes de plus de 70 ans et enfin les fonds de concours.

Pour terminer, je souhaite exprimer une inquiétude : le transfert de la compétence « eau et assainissement » pour le 1er janvier 2026 à des structures intercommunales, n'est pas souhaitable.



La taxe de séjour

La taxe de séjour est payée par les vacanciers qui logent dans un hébergement (hôtel, résidence de tourisme, chambre d'hôte, gîte, meublé de tourisme, hébergement de plein air...). Le prix est défini de manière annuelle, en fonction du type d'hébergement.

Il convient de distinguer les taxes de séjour correspondant à des nuitées collectées directement par l'hébergeur et celles collectées par les plateformes (type Airbnb, Gîtes de France...).

- Les taxes de séjour collectées directement par l'hébergeur donnent lieu à un reversement de la somme à la Communauté de communes

- Les taxes de séjour collectées par les plateformes ne donnent lieu à aucun reversement à la Communauté de communes de la part des hébergeurs.

Qu'il passe par une plateforme ou pas, quel que soit le type d'hébergement, l'hébergeur doit renseigner les nuitées sur le site internet Aloa (<https://taxedesejourccparovic.consonanceweb.fr/>), via un accès personnel qui lui est remis par la Communauté de communes.

Concernant les **hébergements en direct** (ne passant pas par des plateformes), l'hébergeur doit compléter le tableau ci-contre **1** (en renseignant le nombre de nuitées, ainsi que les personnes logées et ajouter un « zéro » dans les lignes non-complétées).

Le tableau ci-dessous **2** doit être laissé vierge.

DÉCLARATION MAI 2023 **1**

Collecte directe par l'hébergeur

Nombre de nuitées assujetties Nombre total de nuitées louées à des personnes assujetties	0
Nombre de nuitées exonérées Nombre total de nuitées louées à des personnes exonérées	0
Nombre d'occupants Nombre total de personnes logées	0
Nombre d'assujettis Nombre total de personnes assujetties (non exonérées 1)	0
Taxe de séjour collectée sur la période	0,00 €
Justificatif Votre registre du logeur	Ajouter un justificatif

Collecte par une plateforme **1**

2	PLATEFORME	NOMBRE DE NUITÉES	MONTANT COLLECTE PLATEFORME
	Abritel Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Airbnb Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Booking Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Clévances Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Expedia Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Gîtes de France Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Homelidays Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Leboncoin Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	MagicStay Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Misterbandb Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Novasol Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Pure France Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €
	Autres Plateformes Collecte directe par la plateforme	0	0,00 €

Concernant les **hébergements via des plateformes**, l'hébergeur doit compléter le tableau ci-contre **2** en renseignant uniquement le nombre de nuitées dans la ligne correspondant à la/les plateforme(s) utilisée(s) pour les locations touristiques.

Le tableau ci-dessus **1** doit être complété en ajoutant un "zéro" dans les lignes non-complétées.

Pour toute question concernant la taxe de séjour, vous pouvez contacter la Communauté de communes (service accueil, 03.89.78.51.44)



Profitez de votre médiathèque-ludothèque....

La médiathèque-ludothèque de votre Communauté de communes vous accueille toute l'année du mardi au samedi et vous propose de nombreuses activités. On vous attend : abonné ou pas vous pouvez profiter des multiples services qui vous sont offerts.

Abonné ou pas, venez profiter de 36 000 documents qui sont à votre disposition : jeux de société, jeux vidéo, mangas, romans, romans policiers, science-fiction, documentaires, albums jeunesse, CD, DVD, magazines pour tous les âges et avec régulièrement des nouveautés que vous pouvez réserver sur le site. **Pour les emprunter, abonnez-vous !**



Comment ça fonctionne ?

Sans être abonné : les lieux sont ouverts à tous, gratuitement, du mardi au samedi et durant les vacances scolaires.

Vous pouvez profiter librement des différents espaces mis à votre disposition comme la ludothèque avec les jeux de société pour faire une partie ou lire la presse en buvant un café ou un thé

Qu'est-ce qu'il me faut pour m'abonner ou faire une carte à mon enfant ?

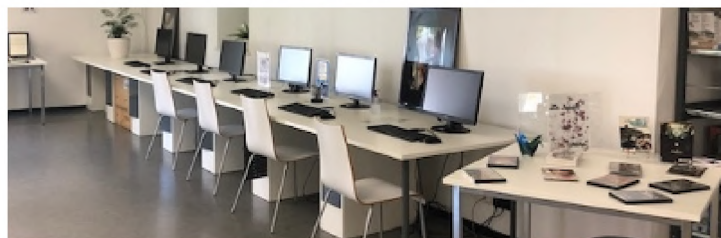
L'abonnement est gratuit pour tous les jeunes jusqu'à 16 ans.

Il existe plusieurs types d'abonnements (avec des **tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de communes**), allant de 5€ à 15€. L'abonnement est valable 1 an.



Mobilier réalisé par les Services Techniques de la Ville de Rouffach

Des postes Internet sont aussi à votre disposition ainsi que le WIFI pour vous connecter avec votre ordinateur. Il est aussi possible d'utiliser la photocopieuse ou d'imprimer (20 centimes/page).



Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site de la médiathèque : mediathequerouffach.bibenligne.fr ou directement à remplir à l'accueil.

Il suffit de présenter sa carte d'identité et 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Avec une carte, vous pouvez emprunter autant de documents que vous le souhaitez pour 4 semaines : jeux vidéo, jeux de société, livres, DVD, CD, magazines.



Utilisez le service de DRIVE : « Prêts à emporter »

Faites votre sélection de documents sur le site et envoyez-nous votre liste par mail. Nous préparons votre commande. Les documents empruntés sont inscrits sur votre carte et les documents à récupérer dans le hall de la médiathèque.

Profitez des animations, elles sont gratuites et ouvertes à tous :

Nous vous invitons à consulter le programme sur le site : concerts, spectacles, ateliers, soirées jeux, tournois de jeux vidéo, conférences, « Bébé bouquine ».

Les animations sont organisées tout au long de l'année, à la Médiathèque ou près de chez vous, dans les communes de la Communauté de communes. Il vous suffit de réserver vos places à la médiathèque ou par mail : mediatheque@cc-paysderouffach.fr

- Mercredi 19 juillet 2023 à 18h30 à Osenbach : Balade contée « Tordu(e) ou la forêt des 3 ours » avec la Compagnie Les Contes de Nana, à partir de 6 ans

- Mercredi 25 octobre 2023 à 16h à Gundolsheim : Spectacle « Quand Papy était tout p'tit » des Frangins Lindecker, à partir de 3 ans

- Mercredi 15 novembre 2023 à 19h à Eguisheim : Spectacle de la Comédie de Colmar dans le cadre de la tournée « Par les villages » : « Quand j'étais petite, je voterai », à partir de 8 ans

- Mercredi 3 décembre 2023 à 10h à Westhalten : « Hiver », concert conté participatif pour les petites oreilles de la Compagnie Bati-Son, à partir de 2 ans



Bien d'autres animations sont à venir : ateliers, expositions ou spectacles, tout le programme est en ligne : mediathequerouffach.bibenligne.fr

Prenez vos agendas pour vous inscrire aux spectacles qui ont lieu près de chez vous :

A partir du 26 juillet, nous vous donnons rendez-vous sur le parvis de votre église, pour des histoires pour petits et grands.

Date de la tournée des villages :

Mer. 26/07 : 10h Husseren-les-Châteaux, 11h15 Eguisheim

Ven. 28/07 : 10h Gueberrschwihr, 11h15 Hattstatt

Mer. 02/08 : 10h Gundolsheim, 11h15 Westhalten

Ven. 04/08 : 10h Obermorschwihr, 11h15 Voegtlinshoffen

Mer. 09/08 : 10h Rouffach

Ven. 11/08 : 10h Pfaffenheim, 11h15 Osenbach

Horaires et accès

Fermé lundi et le dimanche

Mardi : 13h00 - 18h00

Mercredi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Jeudi : 15h00 - 18h00

Vendredi : 15h00 - 19h00

Samedi : 10h00 - 12h30 / 14h00 - 16h30

Suivez-nous sur :



Médiathèque-ludothèque
« Pays de Rouffach,
Vignobles et Châteaux »

12B, Place de la République
68250 Rouffach
☎ 03.89.78.53.12

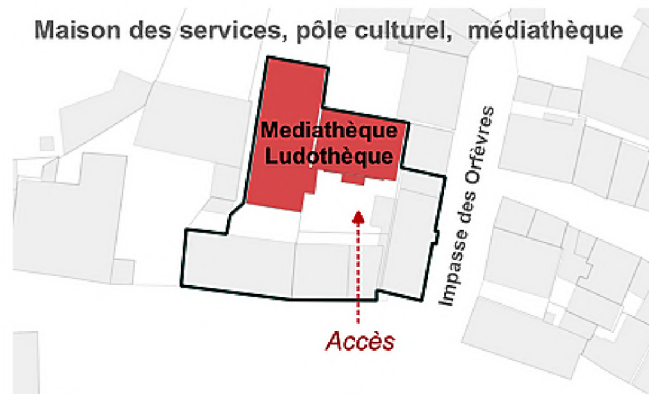
MAIL : mediatheque@cc-paysderouffach.fr

SITE : mediathequerouffach.bibenligne.fr

& l'APPLICATION BibEnPoche disponible sur :



Maison des services, pôle culturel, médiathèque



Accès

Rue des Oignons

Place
Clémenceau

église
Notre-Dame

Place de la
République

Tri sélectif, simple pour moi, bon pour la planète

Un geste de tri simplifié, plus de facilité !

Depuis le 1er janvier 2023, **tous les emballages ont leur place dans le sac jaune** de tri ou dans le bac jaune pour les habitats collectifs : **pots de yaourt, barquettes plastiques et polystyrène, films alimentaires, films d'emballage, pots de cosmétiques, tubes, sacs/sachets...**

Désormais, tous ces éléments se trient :

 Emballages acier et aluminium conserves, canettes, aérosols vides, bouteilles, barquettes, papier alu, ...	 Emballages carton et papiers petits cartons, briques alimentaires, journaux, revues, prospectus, ...
Toutes les bouteilles 	Tous les flacons, bidons et tubes  NOUVEAU ! +
Toutes les barquettes  NOUVEAU ! +	Tous les sachets  NOUVEAU ! +
Tous les pots et boîtes  NOUVEAU ! +	Tous les films  NOUVEAU ! +

SAUF : Les emballages de produits toxiques (peinture, solvants, térébenthine, acétone...) sont à déposer en déchèterie et pas dans le sac/bac jaune

Pour eux aussi, direction le tri !

Nous n'y pensons pas toujours, mais eux aussi sont à déposer dans le sac/bac jaune :

- Assiettes et verres en plastique ou en carton ;
- Plaquettes de médicaments (en s'assurant qu'il ne reste aucun médicament à l'intérieur).

Quelques bons gestes pour le tri sélectif

Pour s'assurer d'un tri de qualité et optimiser le recyclage, quelques bons gestes sont à adopter :

- Les bouteilles plastiques sont à aplatir horizontalement
- Les bouchons plastiques doivent être laissés sur les bouteilles plastiques (sauf si vous les récupérez pour les donner à une association)
- Le papier doit être jeté en l'état (éviter de le déchirer en petits morceaux ou de "faire une boule")
- Veiller à bien séparer les emballages les uns des autres (par exemple : ne pas emboîter les yaourts les uns dans les autres ou remplir un sac plastique avec d'autres emballages)
- Inutile de laver l'emballage, il suffit de bien le vider.



Les 13 faux-amis : non-recyclables, non-valorisables

Certains déchets sont souvent jetés dans la mauvaise poubelle. Voici un rappel concernant **quelques faux-amis à déposer dans les sacs noirs** (poubelles pour les ordures ménagères résiduelles) :

- 1- Objets en plastique : rasoir, brosse à dent, briquet, stylo...
- 2- Couverts en plastique ou en bois
- 3- Couche, masque, mouchoir, serviette hygiénique
- 4- Essuie-tout (de très faibles quantités peuvent être jetées avec les biodéchets, s'ils n'ont pas été en contact avec des produits toxiques et qu'ils sont sans encre)



- 6- Cintres
- 7- Emballages en bois
- 8- Litières
- 9- Jouets en plastique
- 10- Scotchs
- 11- Pailles
- 12- Balles, ballons
- 13- Pots horticoles



Opération sensibilisation : "un trésor dans votre jardin"

Pour **sensibiliser à la valorisation des résidus de jardin** sur-place (tontes et autres tailles), deux demi-journées ont été organisées fin avril 2023 à la déchèterie intercommunale située à Pfaffenheim. L'animation a été assurée par Monsieur Christian Michaud, maire d'Osenbach et vice-président à l'environnement de la Communauté de communes, accompagné de Carole Advenard, chargée de mission au Sm4 et de Marion Goutelle, responsable du service environnement à la Communauté de communes.



L'objectif était d'inciter les personnes qui ont un jardin à réutiliser leurs déchets de jardin comme une ressource, plutôt que de les conduire en déchèterie.

Différentes techniques à mettre en oeuvre : mulching, paillage, compostage...

Résultats : plus d'humidité, donc moins d'arrosages ; apport de nutriments naturels : un jardin diversifié et plus vivant et moins de trajets vers la déchèterie.



RAPPELS



Les déchets de jardin ne sont pas des biodéchets. Ils doivent idéalement être valorisés sur place. À défaut, ils doivent être apportés à la déchèterie.

Un arrêté préfectoral interdit la taille des haies du 15 mars au 31 juillet afin, notamment, de préserver la période de nidification des oiseaux.

Le service "environnement" de la Communauté de communes reste à votre disposition, n'hésitez pas à appeler le 03.89.78.51.44

Toujours plus de conseils en numérique !

Christelle Lantz, conseillère numérique à la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux peut vous aider à vous familiariser avec les outils numériques (smartphone, tablette, ordinateur). Elle accompagne **gratuitement** des personnes débutantes mais également les personnes ayant un niveau intermédiaire pour approfondir leurs connaissances. Ce service est ouvert à tout public. Christelle se fera un plaisir d'accueillir les personnes de tout âge, de 7 à 77 ans et plus. N'hésitez pas à la contacter !

La conseillère numérique propose des **actions individuelles** à la Maison des services de Rouffach, les mardis matin et après-midi chaque semaine, ainsi que le mercredi matin, tous les 15 jours. Ces actions sont proposées sur rendez-vous.

Les thématiques abordées sont très variées :

- prendre en main le clavier et la souris
- naviguer sur internet
- réserver un billet de train en ligne
- actualiser sa situation mensuelle sur Pôle emploi... et bien d'autres possibilités encore...

Christelle est habilitée à se déplacer dans les différents villages, au sein des Mairies, à la demande des habitants de la Communauté de communes pour assurer l'accompagnement numérique des personnes n'ayant pas de moyen de locomotion pour se déplacer jusqu'à Rouffach.

Pour connaître les dates et les horaires, contactez directement Christelle Lantz au **06.79.27.29.38** ou par mail à l'adresse conseillernumerique@cc-paysderouffach.fr.

**DANS VOTRE VILLAGE
À PARTIR DE SEPTEMBRE 2022**

**UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE
VOUS ACCOMPAGNE POUR :**

Installer des applications utiles

Naviguer sur internet, créer une adresse mail

Utiliser votre ordinateur, tablette, smartphone

Vous aider à accéder aux démarches administratives en ligne

Sur rendez-vous
(lieu, jour et horaire)
contactez Christelle LANTZ au :
06 79 27 29 38
conseillernumerique@cc-paysderouffach.fr

Un service offert par la
Communauté de communes
Pays de Rouffach, Vignobles
et Châteaux



Mme C., de Pfaffenheim

J'étais contente de suivre les formations, tout s'est bien passé, l'ambiance de groupe était très bonne et je suis très satisfaite de la formatrice.

Mme S., de Rouffach

Les actions proposées par Christelle Lantz sont très variées et enrichissantes. Pour une débutante, je conseille vivement ses services car elle est à l'écoute et prend le temps de donner des explications. Je me sens plus à l'aise avec les outils informatiques et plus autonome depuis que je participe aux actions individuelles et collectives. Les ateliers sont gratuits, n'hésitez pas à la contacter.

Christelle animera, en septembre, des **ateliers collectifs** à la Médiathèque intercommunale, située à Rouffach (4 personnes maximum) de 9h00 à 10h30. Les prochaines sessions se dérouleront le :

- Mercredi 6 septembre 2023 : Transférer des photos de son smartphone vers son ordinateur
- Mercredi 20 septembre 2023 : Découvrir France CONNECT pour accéder plus facilement aux démarches administratives en ligne avec un seul identifiant
- Mercredi 4 octobre 2023 : Paiements en ligne, des conseils pour éviter les piratages
- Mercredi 18 octobre 2023 : Gardez contact avec vos amis, votre famille en utilisant WhatsApp sur votre smartphone

Pour participer aux ateliers, n'hésitez pas à vous inscrire en vous adressant à la Médiathèque : téléphonez au **03.89.78.53.12** ou envoyez un mail à l'adresse mediatheque@cc-paysderouffach.fr



Ecole de Musique : 11 ans déjà !

Chaque année, environ 140 élèves bénéficient d'un enseignement musical dans le cadre d'un parcours de formation qui peut débiter dès le plus jeune âge : **éveil musical pour les 4 - 6 ans** et **formation musicale, chant et enseignement d'une douzaine d'instruments à partir de 6/7 ans**. La formation musicale (solfège) et l'éveil musical sont enseignés en groupe. L'enseignement des instruments, quant à lui, est réalisé en cours individuels. Enfin, la pratique collective est assurée par les harmonies de notre territoire.

Grâce aux soutiens financiers respectifs de la Communauté de communes et de la Collectivité européenne d'Alsace, le coût de la formation restant à la charge des familles est considérablement réduit, permettant ainsi au plus grand nombre d'avoir accès à la musique et dans les meilleures conditions.

Les cours sont dispensés selon le calendrier scolaire, de septembre à juin, dans la plupart des communes du territoire en favorisant autant que possible la proximité. Une équipe de bénévoles est engagée pour faire fonctionner harmonieusement l'école de musique et assurer la gestion des 15 professeurs qui sont eux-mêmes encadrés par notre directeur Joël Rinaldi.

Cette année, dans le contexte inflationniste que nous connaissons, le conseil d'administration a été contraint de décider une légère réévaluation du montant des écolages pour la rentrée prochaine afin de pallier les augmentations statutaires prévisibles des salaires des enseignants. **Vous trouverez les formulaires d'inscription et les tarifs pour l'année 2023/2024 sur le site internet de la Communauté de communes (sur la page dédiée à l'école de musique).** Les inscriptions seront réceptionnées au fil de l'eau tout au long de l'été. **Pour ceux qui souhaitent rencontrer et échanger avec les professeurs, une après-midi d'inscription en leur présence sera organisée le samedi 9 septembre 2023 à partir de 13h30 à l'Accueil de Loisirs Jeunes (ALJ), 1 rue Thiébaud Walter, 68250 Rouffach.** Les cours débiteront la semaine du 18 septembre.

À toutes et à tous, je souhaite un bel été musical !

Jean-Michel Strasbach, Président de l'école de musique 🎵

Festival Musicalta

Cette année, **le festival Musicalta** revient nous offrir un été musical avec sa **27ème édition**, du **22 juillet au 9 août 2023 !**

C'est en 2001 que le festival Musicalta s'est pour la première fois déroulé sur le territoire de la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

Cette année, de nombreux anciens étudiants de l'académie Musicalta reviennent sur le devant de la scène en tant qu'interprètes.



Les concerts se déroulent dans tout le territoire de la Communauté de communes. C'est le pari qui est tenu depuis 1996 en proposant une offre musicale de qualité en dehors des grandes villes.

Le programme, varié et sans cesse renouvelé, est distribué directement dans les boîtes aux lettres au début de l'été. Il est également disponible sur le site internet du festival, rubrique "Festival" puis "Programmation", en bas de la page.

Tous les concerts sont en accès libre.

Relais Petite Enfance (RPE)

Lieu d'informations, d'animations et d'échanges
Pour les parents et assistant(e)s maternel(le)s

Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?
Avez-vous pensé à un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ?
Quelles sont mes démarches en tant que parents employeurs ? Comment rédiger un contrat de travail ?...
Vous souhaitez devenir assistant(e) maternel(le) ?

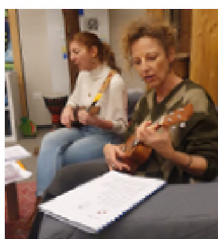
Deux fois par semaine, des ateliers d'éveil sont organisés au Relais, ponctuellement à la Médiathèque de la Communauté de communes, au périscolaire de Pfaffenheim et au Service Animation Jeunesse de Rouffach. Enfants et assistant(e)s maternel(le)s partagent ainsi des temps collectifs en dehors de la maison.

La vie du Relais en images :

Quelques photos des ateliers d'éveil (qui ont lieu les mardis et jeudis matin) du premier semestre 2023. Bricolage, peinture, psychomotricité, comptines, histoires, temps festifs et différentes expériences sensorielles ont été proposés à l'enfant pour lui permettre d'expérimenter, apprendre, en présence d'autres enfants et d'autres adultes.



Un groupe d'assistantes maternelles s'est mobilisé en soirée pour le montage d'un recueil « comptines au ukulélé » et pour l'organisation de la semaine petite enfance. Semaine qui permet d'élargir les réflexions et propositions faites aux enfants pendant les temps d'éveil.



N'hésitez pas à contacter **Sonia Marque, éducatrice de jeunes enfants et responsable du Relais**
au **03.89.49.68.93** ou **rpe@cc-paysderouffach.fr**

Heures de permanences suivantes : Mardi : 13h30-18h ; Mercredi : 8h-12h ; Jeudi : 13h30-18h
A la Maison des Services, 12b Place de la République à Rouffach (2ème étage)

Réseau Local Parents



Vous avez dit "Réseau local parents" ?

C'est un groupe de partenaires (Médiathèque, Multi accueil de Rouffach, Micro-crèche de Westhalten, Lycée agricole, Relais Petite Enfance, Service Animation Jeunesse) qui se réunit 5 à 6 fois par an dans le but de soutenir les parents de la Communauté de communes dans leur rôle de parents.

A tout âge de la vie de leur enfant, de 0 à 18 ans, les parents peuvent se poser de nombreuses questions. Échanger avec d'autres parents et/ou avec des professionnels permet d'avancer dans ses craintes ou ses problématiques et de conforter ses compétences de parents même quand elles sont malmenées. Ce sont différentes opportunités pour sortir de l'isolement dans lequel on peut parfois se retrouver.

Dans ce sens, le Réseau réfléchit aux thèmes à vous proposer que ce soit sous forme de conférence, d'ateliers parents-enfants, de café des parents, etc. Nous souhaitons que notre réponse soit la plus adaptée possible à vos besoins, vos envies. Pour ce faire, nous avons besoin de vous et de votre retour dans le montage de nos projets et lors de leurs évaluations.

Tout le monde peut-il y adhérer ?

Oui absolument. Il est ouvert à tous les parents, tous les professionnels qui s'intéressent aux projets de soutien à la parentalité et plus largement à tout citoyen voulant s'impliquer ponctuellement ou tout au long de l'année. Sonia Marque, responsable du Relais Petite Enfance coordonne ce réseau, n'hésitez pas à la solliciter pour plus d'informations (coordonnées en bas de la page 12)

Des rendez-vous pour les parents tout au long de l'année !

A noter dans vos agendas :

Samedi 25 novembre 2023 de 13h30, à 22h, à Rouffach

Au programme : ateliers parents - enfants/ados, cafés des parents, théâtre-forum, jeux, et pour clôturer la journée, un moment de convivialité dinatoire et musical suivi d'un spectacle drôle, pertinent et instructif !

Pour les familles de 0 à 99 ans !!!

Programme en cours de préparation : un flyer sera distribué en septembre dans les écoles, les accueils petite enfance, le service jeunesse. Il sera disponible à la Communauté de communes ou à la Médiathèque, ainsi que sur leurs sites internet. Ouvrez-l'œil !

Retrouvez toutes les informations utiles du Réseau Local Parents sur la page Facebook du Réseau Parents 68 :



Espace conseil France Rénov'

Connaître les aides financières et faire les bons choix dans mon projet de rénovation énergétique !

Vous souhaitez :

- Diminuer vos factures d'énergie ?
- Bien vivre dans votre logement ou le rénover pour qu'il soit **confortable, en hiver comme en été** ?
- Améliorer la valeur de votre logement et contribuer à l'attractivité de votre cadre de vie ?
- Faire un geste pour la planète en réduisant vos émissions de gaz à effet de serre et en installant des **dispositifs d'énergie renouvelable** ?



Que vous soyez :

- **propriétaire** du logement que vous occupez
- **propriétaire d'un logement que vous mettez en location** ou d'un logement non-occupé
- en copropriété

C'est le moment pour engager des travaux !

Plusieurs aides financières existent (Ma Prim'Rénov, certificats d'économie d'énergie, éco-prêt à taux zéro, aides de la Région Grand Est, Fonds Alsace Rénov de la Collectivité européenne d'Alsace, abondées par la Communauté de commune et certaines communes, etc...).

Pour en savoir plus, contactez l'Espace Conseil France Rénov' !



France Rénov est le **nouveau service public**, entièrement **gratuit** et **indépendant**, pour l'information, le conseil et l'accompagnement sur la rénovation de l'habitat.

Pour les communes de la Communauté de communes Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux, l'Espace Conseil France Rénov est géré par le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon.

Le Conseiller France Rénov :

- Répond à toutes vos questions :

- o **Techniques** (quels travaux réaliser ? comment bien comprendre un devis ? quels sont les points de vigilance ?)
- o **Financières** (quelles aides obtenir ? quel retour sur investissement ?)
- o **Juridiques, fiscales** (comment faire dans ma copropriété ? dois-je prendre un architecte ?)

- Vous oriente vers un accompagnement complet et adapté, selon votre situation, votre projet et votre niveau de revenu.



Le 25 mai 2023, une réunion publique a été organisée pour promouvoir les **dispositifs de rénovation énergétique** et le **guichet unique** que constitue l'Espace Conseil France Rénov'

Plus de 100 personnes se sont déplacées pour échanger avec les professionnels.



Contact : Nicolas PAULIN

03.89.62.71.06 - renovation@rvgb.fr

Permanence téléphonique : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h & mardi et jeudi de 13h30 à 17h00.

Accueil sur rdv les 3èmes mercredis du mois à la Maison des services, située à Rouffach (12B, place de la République) ou à Guebwiller.

Plus d'informations sur le site internet france-renov.gouv.fr



Diagnostics énergétiques obligatoires : ce qu'il faut retenir

En cas de ventes ou de locations d'immeubles d'habitation, les vendeurs et les bailleurs sont soumis à de nouvelles obligations pour lutter contre les « passoires énergétiques ».

Un nouvel audit énergétique obligatoire en cas de vente

Depuis le 1er avril 2023 lors de la mise en vente d'une maison individuelle ou d'un immeuble comportant plusieurs logements classés F ou G, le vendeur doit produire avant l'établissement du compromis de vente, un rapport d'audit énergétique. D'une durée de validité de 5 ans, l'audit énergétique consiste en une analyse complète des performances énergétiques et vient donc en complément au diagnostic de performance énergétique. Il a pour but d'inciter les ménages à réaliser des travaux d'économie d'énergie afin d'améliorer l'efficacité énergétique d'un bien. A défaut le propriétaire ne peut se soustraire à la garantie des vices cachés. Cet audit sera obligatoire à terme, à partir du 1er janvier 2025 pour les propriétaires de monopropriétés classées E, et à partir du 1er janvier 2034 aux mono-propriétaires de biens classés D.

Un diagnostic de performance énergétique en cas de location et de vente

Instauré en 2006, le diagnostic de performance énergétique est un document qui renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment pourvu d'un chauffage et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il est obligatoire en cas de ventes et de locations et doit être produit aux frais du propriétaire dès la conclusion de l'avant contrat (compromis de vente) ou du contrat de bail.

Le contenu de ce document a pour but d'informer l'acquéreur ou le locataire sur sa consommation énergétique, d'estimer les charges énergétiques et

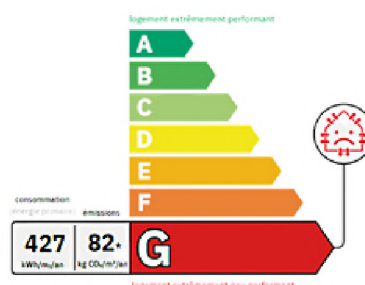
de recommander des travaux à réaliser pour l'améliorer. Un classement est réalisé par un diagnostiqueur certifié prenant en compte la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. La méthode de classement dite sur factures ayant été abandonnée depuis le 1er juillet 2021, il n'est plus possible d'établir des DPE vierges. Les biens peuvent être classés de A à G. S'ils sont classés F ou G, ils sont considérés comme étant des « passoires énergétiques ». Les conséquences en découlant sont importantes. Outre l'obligation de produire un audit énergétique il y a :

- un gel des loyers des logements mis en location à partir du 25 août 2022 ;
- une interdiction à terme de louer (2025 pour les biens classés en G et 2028 pour les biens classés en F).

Pour assurer la bonne information des acquéreurs et des locataires, toute annonce relative à la mise en vente ou en location d'un bien immobilier devant faire l'objet d'un diagnostic de performance énergétique doit mentionner à minima les lettres correspondant aux échelles de référence des classements énergétiques et climatiques ainsi que la mention « logement à consommation énergétique excessive » lorsque le bien est concerné (classes F et G du DPE). Les manquements à cette obligation sont punis d'une amende administrative (de 3.000 euros à 15.000 euros).

Enfin, il est important de conserver toutes les preuves des travaux réalisés afin qu'ils puissent être valorisés dans le DPE. Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter votre notaire.

Olivier VIX, notaire, docteur en droit





Train Gourmand du Vignoble (TGV)

2023 marque une nouvelle saison pour le Train Gourmand du Vignoble dont le succès se confirme d'année en année !

Il roulera **tous les mardis et jeudis, du 20 juin au 28 septembre 2023**. 3 parcours différents, au programme variés, vous seront proposés : Rouffach, Schauenberg et Osenbach.

A l'instar des années précédentes, le parcours en train sera assuré par la Société Alsacienne d'Animation Touristique (SAAT), basée à Ribeauvillé. L'animation touristique sera effectuée par les bénévoles des sociétés d'histoire de Guebenschwihr et Rouffach.

Profitez pleinement de la visite grâce à la participation et l'expertise des acteurs du territoire : viticulteurs, restaurateurs et guides. Un verre souvenir sera distribué à chaque passager.

Renseignements et **réservation obligatoire** auprès de l'Office de Tourisme : info@tourisme-eguisheim-rouffach.com

Bureau d'Eguisheim : **03.89.23.40.33** Bureau de Rouffach : **03.89.78.53.15**
22A Grand'Rue, 68420 EGUISHHEIM 12A Place de la République, 68250 ROUFFACH



Tarifs 2023 :

- Adultes : 19€
- Jeunes de 12 à 18 ans : 7€
- Enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un parent : gratuit

La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un dispositif de projets de territoire à visée sociale. Les élus de la Communauté de communes et la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin ont missionné la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace pour développer et animer la première CTG du département.

Un diagnostic de territoire portant sur différentes thématiques a permis d'identifier les carences et besoins non satisfaits sur le territoire intercommunal, de collectivement produire de l'idée, poser des premières pistes d'actions. Des collectifs d'habitants, d'élus, de responsables associatifs, de professionnel(le)s se retrouvent régulièrement dans des groupes de travail pour réaliser des actions et des services sur les thématiques prioritaires à aborder (les actions enfance-jeunesse, l'innovation sociale vue comme génératrice de lien entre les habitants, la fracture numérique et l'accès aux droits, la mobilité sur le territoire).

Les enjeux autour de la mobilité

Promotion de la mobilité douce et sensibilisation des jeunes et des familles à utiliser davantage le vélo plutôt que la voiture. Différents temps forts sont organisés : opération « Défi à l'école j'y vais en vélo », organisation d'ateliers repair vélo, co-organisation d'une manifestation sur le vélo.

Le "Bistrot du Pays itinérant"



Afin de recréer le lien social post crise sanitaire au sein des communes, ce dispositif prête du matériel aux associations (sono, babyfoot, tables, chaises) pour animer sur la place du village un bistrot éphémère. L'objectif est de faire se rencontrer les habitants et de favoriser les initiatives citoyennes en matière d'animations locales (bistrot associatif, Espace de Vie Sociale...).

Retrouvez très bientôt une communication sur les dates et lieux des bistrots sur le site internet de la Communauté de communes !



Pour plus d'informations, contactez Xavier Heslouin, Chargé de Coopération CTG, **06.22.04.14.02**



Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

9 aux Remparts, 68250 ROUFFACH
03.89.78.51.44

www.cc-paysderouffach-vignobles-chateaux.fr